

## Les masques d'hygiène (protections bucco-nasales) constituent un élément important des mesures de protection contre la pandémie de Covid-19 dans la formation et l'accueil extrafamiliaux dans le canton de Zurich

Dans le canton de Zurich, un nombre important de structures d'accueil ont connu, en très peu de temps, plusieurs cas positifs au SARS-CoV-2 parmi leurs employé-e-s. Cela représente une menace pour le maintien de l'offre en formation et accueil extrafamiliaux et donc pour toute la branche professionnelle.

Les présentes recommandations sur le port de masques d'hygiène (protections bucco-nasales) dans les structures d'accueil du canton de Zurich sont nécessaires en raison de la situation particulière actuelle (nombre élevé de cas dans les structures d'accueil, traçage des contacts plus important et quarantaines obligatoires). Elles ont été élaborées en collaboration avec l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant (MMI), la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) et le Département d'infectiologie et d'hygiène hospitalière de l'Hôpital universitaire pour enfants de Zurich (Prof. Dr. méd. Christoph Berger) ainsi que dans le cadre d'échanges avec le Service du médecin cantonal de la Direction de la santé du canton de Zurich et l'Association QualiIPE. Ces recommandations complètent les modèles de protection existants de kibesuisse et de *pro enfance*<sup>1</sup>. D'autres cantons peuvent utiliser le document comme référence si la situation épidémiologique l'exige.

Compte tenu de la situation épidémiologique actuelle dans le canton de Zurich, les recommandations sur le port du masque d'hygiène se basent désormais non seulement sur la distance entre les adultes ou avec les enfants de plus de 12 ans, mais aussi sur la distance entre les adultes et les enfants de moins de 12 ans. Les structures de formation et d'accueil extrafamiliaux se trouvent confrontées à la difficulté de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer une protection contre la Covid-19, tout en répondant aux besoins des enfants accueillis.

### Règles de quarantaine dans le canton de Zurich en cas de test positif au SARS-CoV-2 dans les structures d'accueil

Si les employé-e-s d'une structure d'accueil ou ses visiteur-euse-s sont testé-e-s positifs au SARS-CoV-2, ces personnes doivent s'isoler ainsi que

- toutes les personnes **sans** port du masque obligatoire qui ont été en contact proche (enfants, employé-e-s et visiteur-euse-s) doivent rester en quarantaine (la notion de contact proche est valable pour le groupe concerné, mais souvent pour l'institution dans son ensemble, en particulier quand les enfants et les employé-e-s ont eu des contacts pendant plus de 15 minutes et à moins de 1.5 m sous forme de groupe).
- seulement les personnes **avec** port du masque obligatoire qui ont eu des contacts sans masque avec la personne testée positive et selon la règle définie (voir ci-dessus la définition du contact proche) doivent rester en quarantaine.

Si un enfant de la structure d'accueil est testé positif au SARS-CoV-2, il doit s'isoler mais

- ni les enfants, ni les employé-e-s ou les visiteur-euse-s (**avec ou sans** port du masque obligatoire) ne doivent rester en quarantaine.

Si deux enfants ou plus dans une institution d'accueil sont testés positifs au SARS-CoV-2 dans une période de 10 jours, ces enfants doivent s'isoler ainsi que

- toutes les personnes **sans** port du masque obligatoire qui ont été en contact proche (enfants, employé-e-s et visiteur-euse-s) doivent rester en quarantaine (voir ci-dessus la définition du contact proche).
- seulement les enfants **avec** port du masque obligatoire qui ont été en contact proche (voir ci-dessus la définition du contact proche) ainsi que les employé-e-s et les visiteur-euse-s qui selon la règle définie ont été en contact proche sans masque avec les enfants testés positifs.

<sup>1</sup> cf. Modèles de protection pour les crèches et les structures d'accueil parascolaire ainsi que pour l'accueil familial de jour

Les présentes recommandations concernent la formation et l'accueil extrafamiliaux dans les **crèches**. Dans le cadre de l'**accueil parascolaire**, on peut partir du principe que la distance de 1.5 m entre les adultes et entre les adultes et les enfants peut être maintenue. Si cela n'est pas possible, le port d'un masque d'hygiène est également recommandé dans les structures d'accueil parascolaires, conformément aux explications ci-dessous. Les établissements d'accueil parascolaire sont en contact avec les écoles concernées et respectent strictement leurs directives. Dans le cadre de l'**accueil familial de jour** également, les règles de distance doivent être respectées dans la mesure du possible, en particulier par les parents et les enfants d'âge scolaire. Cependant, une recommandation générale sur le port du masque n'est pas pertinente dans le cadre de l'accueil familial de jour (contacts privés, nombre faible d'enfants), car la traçabilité est garantie et le traçage des contacts concernerait un nombre restreint de personnes. Il incombe aux associations d'accueil de jour d'évaluer les situations individuelles avec les accueillant-e-s, en tenant compte des conséquences possibles en cas de résultats positifs aux tests de dépistage du SRAS-CoV-2.

## Recommandations urgentes

- Les accueillant-e-s portent toujours un masque d'hygiène (protection bucco-nasale) dans la structure d'accueil. Cela s'applique également à toutes les autres personnes de plus de 12 ans qui restent dans la même pièce pendant plus de 15 minutes (personnel de nettoyage, cuisinières et cuisiniers, personnel externe, parents, visiteur-euse-s). Sont exclus les enfants qui sont gardés.
- Les accueillant-e-s discutent des mesures de protection avec les enfants d'une manière adaptée à leur âge. Le personnel d'accueil est attentif à leurs réactions et répond à leurs questions.
- Les mesures de protection et leur influence sur les questions pédagogiques et pratiques sont discutées régulièrement au sein de l'équipe. Ces discussions se feront de manière transparente et seront basées sur des principes<sup>2</sup> visant le bien-être des enfants.
- Chaque enfant de moins de 24 mois est confié à un-e accueillant-e qui est en contact et parle avec l'enfant sans masque d'hygiène pendant une partie du temps d'accueil. Cette personne doit se tenir à une distance de 1.5 m des autres personnes et porte un masque, sauf lorsqu'elle est en contact avec cet enfant. Les autres accueillant-e-s portent un masque d'hygiène lorsqu'ils/elles s'occupent de cet enfant. Il est noté par écrit qui est l'accueillant-e de référence de chaque enfant et pour quel jour. Si cette personne devait être testée positive au SARS-CoV-2, seuls les enfants qui auront été en contact avec elle en tant que personne de référence devront être mis en quarantaine.
- Pendant la période d'adaptation d'un enfant, il est important de veiller à ce que celui-ci puisse faire connaissance avec la personne qui s'occupe de lui avant la première séparation, sans et avec un masque, et qu'il se sente à l'aise dans les deux situations. Les parents, eux, portent un masque d'hygiène.
- Lors de l'accueil des enfants, de manière individuelle ou collective, il est possible de créer une situation dans laquelle le personnel peut brièvement montrer son visage sans masque d'hygiène. Les accueillant-e-s gardent entre eux une distance de 1.5 m.
- Si une distance de 1.5 m peut être maintenue de façon continue dans des situations pédagogiques clés, p. ex. narration d'une histoire, il n'est pas nécessaire de porter un masque d'hygiène. Le chant présente un risque accru de propagation du virus. En raison du nombre extrêmement élevé de cas actuellement, il est en principe recommandé de renoncer aux activités collectives de chant, et ceci même à l'extérieur.
- Le personnel spécialisé qui vient dans la structure, par exemple pour des activités de développement du langage, n'est pas tenu de porter un masque d'hygiène pendant qu'il travaille avec un ou plusieurs enfants. Cependant et dans la mesure du possible, il porte une visière en plexiglas. Les coordonnées des personnes et leurs heures de présence dans la structure seront notées.
- Si un enfant de plus de deux ans est déstabilisé par le contact avec des personnes portant des masques, il sera confié, de façon temporaire, à une personne de référence, qui comme décrit ci-dessus pour les enfants de moins de 24 mois, s'occupera de lui sans masque d'hygiène.
- Les employé-e-s ne mangent pas en même temps que les enfants. Les enfants sont accompagnés pendant leurs repas de façon pédagogique et en suivant le plus possible la routine habituelle.

---

<sup>2</sup> cf. Normes QualiIPE, [www.quali-ipe.ch](http://www.quali-ipe.ch)

- Les employé-e-s gardent toujours une distance de 1.5 m entre eux/elles et avec les autres personnes pendant leurs repas ainsi que leurs pauses.
- Si une distance de 1.5 m ne peut pas être respectée de façon continue, toutes les personnes âgées de 12 ans et plus, présentes lors d'événements, comme p. ex. soirées des parents, cours de formation continue, réunions d'équipe, à l'exception des enfants gardés par la structure, doivent porter un masque d'hygiène. Les apéritifs ou manifestations similaires ne sont pas autorisés.
- Les masques d'hygiène sont mis gratuitement à la disposition des employé-e-s. Il est recommandé de porter un masque d'hygiène (Type IIR selon EN14683). Les masques en tissu ne sont pas recommandés.

## Contact

### **Kibesuisse – Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant**

Josefstrasse 53, 8005 Zurich

044 212 24 44

[info@kibesuisse.ch](mailto:info@kibesuisse.ch)

[www.kibesuisse.ch](http://www.kibesuisse.ch)

### **MMI – Institut Marie Meierhofer pour l'enfant**

Institut associé de l'Université de Zurich

Pfingstweidstrasse 16, 8005 Zurich

044 205 52 20 (Secrétariat)

[info@mmi.ch](mailto:info@mmi.ch)

[www.mmi.ch](http://www.mmi.ch)

### **Département d'infectiologie et d'hygiène hospitalière**

Hôpital universitaire pour enfants de Zurich – Fondation Eleonore

Steinwiesstrasse 75, 8032 Zurich

044 266 72 50 (Secrétariat)

[www.kispi.uzh.ch](http://www.kispi.uzh.ch)

[christoph.berger@kispi.uzh.ch](mailto:christoph.berger@kispi.uzh.ch) (directeur)

## **Quelles sont les particularités des mesures de protection pour les structures d'accueil (en particulier pour la formation et l'accueil d'enfants en bas âge)?**

- Les enfants d'un âge de quelques semaines seulement jusqu'à leur entrée au jardin d'enfants ou à l'école passent une partie importante de leur vie quotidienne dans les structures d'accueil.
- Les enfants ont besoin d'un environnement matériel et social stimulant pour leur développement. Les enfants apprennent par des activités pratiques et des expériences sensorielles, par le jeu et les échanges avec d'autres personnes. Ils découvrent le monde, guidés par leur curiosité et encadrés avec attention par des adultes.<sup>3</sup>
- Dans la vie quotidienne avec de jeunes enfants, en particulier dans les situations où un enfant a besoin de soins et d'une attention particulières, une certaine proximité est inévitable et indispensable.

---

<sup>3</sup> cf. [www.orientierungsrahmen.ch](http://www.orientierungsrahmen.ch)

- Lorsqu'on raconte une histoire, qu'on intervient dans une dispute et dans d'autres situations de groupe habituelles, il n'est souvent pas possible de maintenir des règles de distance entre les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux.
- Les contraintes spatiales de nombreuses structures d'accueil ne permettent pas de maintenir de façon continue une distance de 1.5 m entre les adultes.
- La superficie des structures d'accueil est variable. En général, les enfants et les employé-e-s sont présents à temps partiel. Il en résulte une circulation permanente d'enfants et d'adultes.

### **Pour les enfants, quelles significations ont les visages et les expressions faciales?**

- L'expression mimique constitue, pour de nombreuses raisons, une base centrale pour le développement personnel et social d'une personne. Elle est également primordiale pour le développement précoce du langage. De plus, les enfants, dans des situations nouvelles ou peu claires, agissent en fonction des expressions faciales des personnes qui s'occupent d'eux.
- Les petits enfants analysent minutieusement le visage des personnes qui s'occupent d'eux et apprennent progressivement à «lire» les expressions faciales.
- Même les nouveau-nés réagissent aux visages humains et les «reconnaissent». Ils commencent par regarder la naissance des cheveux, puis les yeux.
- Dès l'âge de 6 semaines, les nourrissons deviennent particulièrement sensibles à la bouche et aux yeux des personnes. Au fil du temps, le sourire social apparaît. Il est à la fois utilisé par le petit enfant pour donner une réponse et formuler une demande. Il réagit ainsi aux gestes des autres personnes et en même temps provoque chez elles une réaction. Des moments intenses et partagés se créent et les premiers dialogues, sans mot, ont lieu.
- À partir de 3 mois, les dialogues entre l'enfant et la personne qui s'occupe de lui deviennent plus longs et variés. L'enfant analyse le visage entier des personnes et apprend à le lire. En outre, l'enfant voit ses réactions se refléter dans les expressions faciales des personnes.

### **Pour les enfants, quelles significations ont les visages masqués?**

- La plupart des personnes agissent en fonction des expressions faciales de leur interlocuteur. Des visages masqués biaisent la communication avec les autres.
- Les enfants réagissent différemment à une personne qui porte un masque d'hygiène et aux règles de distance. Les réactions vont de la curiosité, d'une déstabilisation temporaire à une sensation de malaise.
- Si les petits enfants n'ont pas ou que peu d'occasions de communiquer avec les autres par des expressions faciales et des dialogues non verbaux, les besoins élémentaires en matière de relations et de communication ne peuvent pas être remplis.
- Pendant leur temps d'éveil, les petits enfants ont besoin de façon régulière et pendant une certaine durée d'être en contact avec une personne dont le visage est visible et avec qui ils peuvent établir un dialogue.

### **Si la situation exige le port de masques d'hygiène, il est possible de créer une situation rassurante**

- si la personne adulte portant un masque d'hygiène passe du temps avec le petit enfant de manière ludique et par exemple joue à «coucou et caché» avec lui,
- en donnant aux enfants un masque d'hygiène personnel qu'ils peuvent toucher et essayer,
- si les personnes qui s'occupent des enfants deviennent des modèles et leur expliquent les avantages préventifs du masque d'hygiène,
- si les personnes qui s'occupent des enfants, malgré le port d'un masque d'hygiène, utilisent un langage clair et distinct, nomment les objets et expliquent leurs actions,

- en identifiant les signes de gêne ou d'inquiétude dus au port du masque et en y réagissant avec sensibilité (par exemple par des explications).

Zurich, le 29 octobre 2020